



# FICHE TECHNIQUE

## PROTEC MAT

**PROTECTEUR ANTIHUMIDITÉ  
ANTI BRUIT BAS DE CAISSES ET PASSAGES DE ROUES  
USAGE PROFESSIONNEL**

*PROTEC MAT est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base de liants et dérivés bitumeux d'étanchéité longue durée.*

### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: FLUIDE VISQUEUX
Masse volumique	: 1100 G ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Point d'éclair	: INFÉRIEUR A 21°C AFNOR COUPE FERMÉE
Odeur	: CARACTERISTIQUE DE SOLVANT
Couleur	: TEINTE NOIRE
Teneur en COV	: 66,85% en masse
Séchage complet	: 18 A 24 HEURES
Gaz propulseur	: PROPULSEUR NON INFLAMMABLE

### PROPRIETES PRINCIPALES

- Permet une **intervention rapide et facile** en déposant une couche d'étanchéité noire protectrice durable.
- **Résiste** et permet de **protéger** les surfaces des agressions du sel, de la neige, de l'eau.
- Participe à la **réduction du bruit** à l'intérieur des véhicules. Insonorise le passage des roues et les dessous de caisse.
- Prolonge la durée de vie des équipements, véhicules, VO, PL, engins de chantiers et matériels agricoles.
- Peintable après séchage.

### MODE ET DOSES D'EMPLOI

- **Toujours appliquer sur surface propre, dépoussiérée et sèche.**
- Agiter l'aérosol pendant une minute jusqu'à parfaite libération de la bille à l'intérieur du boîtier.
- Pulvériser, **aérosol tête en haut**, à une distance de 15 à 20 cm de la surface endommagée ou à protéger.
- Appliquer de préférence en 2 fines couches croisées avec intervalle de 1h30 à 2h entre application selon température ambiante et ventilation.
- Sec, hors poussières : 2h      Séchage complet : 18 à 24h
- Peut être peint après séchage.
- En cas de fissures, dégradations de surfaces importantes, mettre après la 1<sup>ère</sup> couche un morceau de toile mate de verre et appliquer directement la 2<sup>ème</sup> couche dessus pour améliorer la tenue.

**Après pulvérisation, purger l'aérosol tête en bas pendant 2 à 3 secondes afin d'éviter l'obturation du diffuseur.**



## RECOMMANDATIONS



*H222 Aérosol extrêmement inflammable.*

*H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

*H315 Provoque une irritation cutanée.*

*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*

*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.*

*Contient 66,85 % de COV.*

*Contient des gaz à effets de serre fluorés.*

*Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.*

*Ne pas laisser à la portée des enfants.*

*En cas d'application dans une atmosphère confinée porter un masque approprié ou assurer une ventilation suffisante.*

***Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.***

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :
-------------------------------

**Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.